

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 5 OCTOBRE 2022, à 20 h 17**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des ressources financières
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement du territoire
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou , commissaire industriel
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 12 à 20 h 13.

10-22-389A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 h 17 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

10-22-390A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question de l'assistance.

Information GESTION DU FLI – DOSSIER 2022-10

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du comité. Le dossier doit être davantage documenté.

10-22-391A GESTION DU FLI - SUIVI DES DOSSIERS 2021-08, 2021-09 ET 2021-10

CONSIDÉRANT les informations fournies aux membres du comité lors de la réunion privée portant sur les présents dossiers;

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** le cabinet Cliche Avocats afin de fournir des conseils juridiques concernant le cheminement des dossiers 2021-08, 2021-09 et 2021-10.

Information GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER FLI 2010-10

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 21 septembre 2022, la disponibilité du FLI est de 707 075.62 \$ et celle du FLS de 138 596.96 \$.

10-22-392A

BUDGET 2023 - ORIENTATIONS À CONSIDÉRER POUR LE PROCHAIN BUDGET SOUS LA BASE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'indice du prix à la consommation en juillet 2022 était de 7.6 %, étant la donnée de référence pour indexer le prochain budget;

CONSIDÉRANT que lors du caucus de la séance du mois de septembre, le CA a donné des orientations pour débiter l'exercice budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PRÉPARER** le projet du budget 2023 en prévision de la réunion de travail des membres du conseil selon le cadre suivant:
 - Indexer la grille salariale du personnel de la MRC de 4.6 %;
 - Indexer les dépenses du budget 2023, selon l'IPC de juillet 2022;
 - Considérer certains postes budgétaires selon le coût réel prévu pour 2023 (exemple: hydroélectricité);
 - Diminuer les quotes-parts en affectant un surplus budgétaire à la hauteur de 1 M\$.

Information

BUDGET 2023 - TRAITEMENT SALARIAL DU PERSONNEL

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

10-22-393A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le départ de l'employé # 509 le 12 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a été fait et que 6 candidatures ont été reçues et que 4 candidatures ont été sollicitées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Sabrina Vadeboncoeur, à titre d'adjointe administrative :
 - Selon la politique salariale, classe 3 échelon 1
 - Entrée en fonction : le 6 octobre 2022.

Madame Vadeboncoeur est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;
- Lieu de travail : bureaux de Ville-Marie.

10-22-394A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que l'employé #488 a accepté l'affectation au service des baux;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a débuté en septembre et que 2 candidatures ont été reçues et que les 2 candidatures ont été sollicitées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Andréanne Beudet à titre de technicienne en évaluation :
 - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 2
 - Entrée en fonction : le 11 octobre

Madame Beudet est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein ;
- Lieu de travail : bureaux de Ville-Marie.

10-22-395A

GESTION RH - FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #515

CONSIDÉRANT la résolution no 04-22-147A relative à l'embauche de l'employé # 515, en date du 4 avril 2022 et que sa période de probation a pris fin le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Caroline Gauthier, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 515, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicienne en évaluation.

10-22-396A

GESTION RH - FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE #517

CONSIDÉRANT que la résolution no 04-22-145A relative à l'embauche de l'employé # 517 en date du 06 avril 2022 et que sa période de probation prend fin le 06 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de fin de probation est planifiée pour le 20 septembre 2022 par le supérieur immédiat et l'employé # 517;

CONSIDÉRANT que la probation a été concluante entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 517, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicienne en urbanisme.

10-22-397A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SECTEUR SUD)

CONSIDÉRANT qu'il a été question à quelques rencontres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) qu'il y ait un inspecteur pour le secteur sud suivant la volonté de la municipalité de Kipawa;

CONSIDÉRANT qu'il avait alors été convenu que la MRC rembourserait la municipalité pour les frais de cet inspecteur selon la politique salariale en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kipawa a procédé à l'embauche d'un inspecteur pour le secteur sud le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, étant donné que la gestion des matières résiduelles est une compétence déléguée à la MRC et que le présent poste vise à appliquer le règlement concernant la collecte des matières résiduelles, l'employé doit être embauché par la MRC et être payé par celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de l'inspecteur du secteur sud et de régulariser la situation en date du 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Mark Grandlouis, à titre d'inspecteur des matières résiduelles pour le secteur sud :
 - Selon la politique salariale, classe 2, échelon 1;
 - Entrée en fonction : le 12 septembre 2022.

10-22-398A

GESTION RH - NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SECTEUR SUD)

CONSIDÉRANT l'embauche d'un inspecteur des matières résiduelles pour le secteur sud, lors de cette séance du comité administratif (5 octobre 2022);

CONSIDÉRANT que l'article 16 du règlement 217-06-2022 prévoit que son application et l'émission de constats d'infraction sont la responsabilité de l'inspecteur des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Mark Grandlouis, à titre d'inspecteur des matières résiduelles pour le secteur sud, pour l'application du règlement 217-06-2022 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables.

Cette nomination est conforme à l'article 16 de ce règlement.

10-22-399A

GESTION RH - MODIFICATION À LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT la résolution no 09-22-346A qui autorisait la modification au contrat d'assurance collective, en lien avec la durée du maintien des garanties lors d'une mise à pied, qui a été augmenté à une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT que la politique des conditions de travail des employés de la MRCT doit être modifiée afin de mentionner le nouveau délai ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** l'article 17.3 de la présente politique des conditions de travail afin d'inscrire que la période de couverture d'assurance est maintenant de 6 mois lors d'une mise à pied.

Information

GESTION RH - PORTRAIT DE LA SITUATION

Les membres du CA ont pris connaissance du rapport sur l'état de situation des ressources humaines, produit par les directeurs de services, en date du 5 octobre 2022.

10-22-400A

COMITÉ CITOYENS SANTÉ POUR DES SOINS DURABLES AU TÉMISCAMINGUE: DEMANDE POUR UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR DES MANDATS PONCTUELS

CONSIDÉRANT que le Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue est composé de personnes engagées pour le bien-être du Témiscamingue, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité vise à s'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité de soins de santé et de services sociaux de qualité, de façon durable sur le territoire témiscamien, pour la population du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'une des responsabilités du comité est de proposer des solutions à des enjeux identifiés;

CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant le comité obtient une écoute attentive du CISSSAT et qu'à cet égard, des gestes concrets sont posés par le CISSS face aux enjeux soulevés par le comité;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de réfléchir au dossier du logement et des services aux aînés, par la création d'un sous-comité de travail sur les besoins des personnes âgées, qui touchera notamment les offres d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** l'embauche d'une ressource (chargé de projet) qui viendrait appuyer les travaux du Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue.
- **DE FINANCER** ladite ressource par le Fonds Régions Ruralité.

Éventuellement, ce chargé de projet pourra aussi accompagner le comité sur le logement de la MRC de Témiscamingue.

10-22-401A

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE - AUTORISATION POUR DES PLACEMENTS AUPRÈS DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT l'ampleur des liquidités disponibles dépassant les besoins de fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT que les membres du CA, à la dernière séance, ont demandé d'analyser la possibilité de faire des placements à terme pour optimiser le flux de trésorerie;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'effectuer des placements à court terme pour obtenir un meilleur rendement sur le montant de l'encaisse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-trésorière à effectuer les placements à court terme auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue à savoir:
 - 2.5 M\$ pour un terme d'un an, au taux d'intérêt de 4.65 %;
 - 3.5 M\$ pour un terme de 2 ans, au taux d'intérêt de 4.88 %.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous les documents nécessaires pour ces divers placements.

Avec ces placements, la MRC générera un revenu d'intérêt de 466 185 \$ sur 2 années.

10-22-402A

AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC DE SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 31 août 2022 reçue de la part de Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc. mentionnant leur incapacité à compléter le mandat d'audit pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer chaque année, avant le 15 mai, un rapport financier consolidé, auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels d'auditeur dont l'objet est la vérification des états financiers 2022, 2023, 2024 et 2025.

10-22-403A

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 2 447 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 8 000 déplacements en 2022, 8 500 déplacements en 2023 et 9 000 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT que pour les services de transport collectif, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue prévoit contribuer, en 2022-2023-2024, pour une somme de 38 250\$ \$;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers est de 18 000 \$ en 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses admissibles est de 299 190 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2022-2023-2024 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a adopté un Plan de développement du transport collectif pour l'année 2022-2024 et mis à jour, par la résolution.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec :
 - de lui octroyer une aide financière pour 2022-2023-2024 de 101 800 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2022-2024 – volet 2 / Aide financière au transport collectif régional;
 - que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue pourrait avoir droit pour l'année 2022-2024 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et des rapports d'exploitation.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

10-22-404A

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE - WEBDIFFUSION ACÉRIQUE 2023

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que stimuler la réalisation des projets d'investissement par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires et contribuer à l'accès au développement et transfert des connaissances constituent un des deux des axes d'intervention du PDZA;

CONSIDÉRANT que la webdiffusion est un outil qui facilite l'accès à la formation, l'information et le réseautage auprès des producteurs agricoles des régions éloignées notamment ceux du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'événement est organisé en collaboration avec le MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la participation financière de la MRC en lien avec l'évènement pour un montant de 500 \$.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – trésorière, à signer tout document en lien avec cet évènement au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service Agro de la MRC.

10-22-405A

ATTRACTIVITÉ - ACHAT D'UNE TENTE GAZEBO À L'EFFIGIE DE LA MRCT

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), par le biais de la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image de marque le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les employés de la MRCT sont considérés comme des ambassadeurs à l'intérieur comme à l'extérieur du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que lors d'événements extérieurs, la MRC doit se tourner vers des organismes ou entreprises pour louer une tente gazebo;

CONSIDÉRANT qu'une tente gazebo 10' x 10' à l'effigie de la MRCT va contribuer davantage à la promotion de la MRCT, ses services et son rôle dans la région et l'extérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT que la société « LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC. » a fourni le meilleur prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat d'une tente gazebo 10' x 10' à l'effigie de la MRCT pour un usage professionnel en région et à l'extérieur de la région.
- **D'OCTROYER** le contrat de gré à gré à la société « LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC INC. » pour un montant de 2 355 \$ taxes en sus. Le tout sera payé à même l'enveloppe attractivité et promotion du territoire.

10-22-406A

INFORMATIQUE - AUTORISATION POUR LA MIGRATION DU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT que les nouvelles normes du web exigent maintenant que les sites internet soient dotés de certificat de sécurité, ce qui n'est pas le cas présentement avec le site de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les outils utilisés pour diffuser du contenu sur le site web sont désuets et que leur mise à niveau est impossible;

CONSIDÉRANT que le site d'hébergement actuel n'est plus soutenu, ce qui complique la mise à jour et la diffusion d'information sur le site web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la migration du site internet de la MRC de Témiscamingue vers un nouvel hébergeur, comprenant un certificat de sécurité ainsi que la mise à jour des outils nécessaires, pour un montant de 1 086.51 \$ taxes incluses, comprenant un volet formation.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRC

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

10-22-407A

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant :
 - Demandeur : L'Actia
Projet : Réalisation d'une murale à l'Actia
Montant autorisé : 5 300 \$
Montant à payer : 5 300 \$ (factures reçues pour un montant de 17 105.74 \$)
 - Demandeur : Notre-Dame-du-Nord
Projet : Décorations festives
Montant autorisé : 16 806 \$
Montant à payer : 13 390 \$ (factures reçues pour un montant de 26 780.52 \$)

10-22-408A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

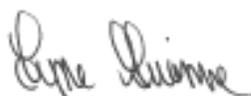
Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 162 123.51 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 1 701 775.87 \$, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2022.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 5 octobre 2022.



Lyne Gironne, directrice générale – trésorière

Information

AFFAIRES MUNICIPALES

Aucun point n'est inscrit à cette section.

10-22-409A

AFFAIRES NOUVELLES - PROJET ONIMIKI: AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MFFP

CONSIDÉRANT l'évolution du projet Onimiki et des travaux d'inventaire faunique à venir;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** de M. Christian Gagnon de CIMA+ à présenter la demande dans le cadre de travaux d'inventaires en lien avec le projet Onimiki.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question pour la 2^e partie.

10-22-410A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

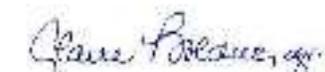
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 2 novembre 2022

Il est 20 h 50.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.
